



Thiré le 23 juin 2014

Madame le Maire de Thiré

A

Mesdames Messieurs
les conseillers municipaux

CONVOCAATION

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le

Lundi 30 juin 2014
20h30

Ordre du jour :

- Budget : Décision Modificative pour suréquilibre au BP 2014 investissement.
- Délibération sur l'aménagement du camping municipal 1^{ère} phase.
- Plan de financement des travaux des sanitaires du camping municipal 1^{ère} phase
- SyDEV : Convention pour l'installation de radars pédagogiques Prog. 2014
- SyDEV : Convention 2014ECL.0147 Enlèvement des lampes à vapeur de mercure Prog. 2014
- SyDEV : Effacement des réseaux rue Bergerie et Route de Ste Hermine Programme 2015
- Nomination des régisseurs (titulaire et suppléant) pour le camping municipal.
- Questions Diverses.

La Maire,
Catherine DENFERD



Registre de délibérations du
Conseil Municipal du 30 juin 2014

Le trente juin deux mil quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de Thiré se sont réunis dans la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par la maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation : 23 juin 2014

Présents : Mesdames BARBESANT Nadège, MENANTEAU Isabelle, BONNAUD Christelle, DENFERD Catherine, HUG-GRATON Patricia, PHILIPPEAU Christine; Messieurs CHARRIER Loïc, COLIN Guillaume, FAIVRE Bruno, FORGERIT Fred, GAUTREAU Dominique, JOLLY Guillaume, GAUTIER Laurent, CERISIÉ Rémy.

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame DENFERD Catherine, Maire.

Secrétaire de séance : Monsieur COLIN Guillaume

Objet 37 : Décision modificative 1/2014.

Une fois les écritures définitives du budget principal réalisées, il s'avère que le budget est en suréquilibre en investissement : plus de recettes que de dépenses. Une décision modificative de 1 744.23 € doit être réalisée afin de présenter un budget en équilibre. Madame la maire propose de budgéter cette somme au programme voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité vote la décision modificative 1/2014 suivante :

Programme Voirie : article 2152 + 1 744,23 €

Objet 38 : Aménagement des sanitaires de l'aire naturelle du camping.

Afin d'utiliser l'enveloppe parlementaire de Monsieur RETAILLEAU, le conseil municipal doit délibérer sur le projet d'aménagement des toilettes du camping municipal, en précisant la nature de l'opération subventionnée et décider de sa réalisation.

Il est proposé un aménagement en 2 phases : Une première phase consistant à restaurer l'existant, la seconde phase (2015) consistera à la création d'un sanitaire pour les personnes à mobilité réduite avec rampe d'accès.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de réaliser le programme 2014 d'aménagement des sanitaires existants de l'aire naturelle du camping municipal. Ces travaux seront inclus dans le budget 2014 au programme d'investissement « Bâtiments ».

Objet 39 : Aménagement des sanitaires de l'aire naturelle du camping plan de financement 2014.

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le plan de financement des travaux d'aménagements des sanitaires de l'aire naturelle du camping votés auparavant.

Les travaux à réaliser sont les suivants :

- Ouverture d'un passage pour nouveau WC (urinoir)
- Dépose des portes intérieures en bois,
- Dépose de l'ensemble des sanitaires,

Remaniement de la toiture avec reprise de la volige ou lambris en partie basse,
Prévoir une porte pour l'accès chauffe-eau existant et armoire électrique
Installation d'un nouvel urinoir (prévoir l'alimentation en eau - évacuation)
Remplacement de l'ensemble des sanitaires
Réalisation de l'ensemble des sanitaires
Réalisation d'une douche à l'italienne
Installation d'un miroir, d'un banc et de patères dans la douche
Pose de carrelage antidérapant sur l'ensemble
Pose de faïence (hauteur variable)
Pose de portes en PVC avec verrou
Pose de sanitaires + robinetteries
Pose d'accessoires pour sanitaires
Mise aux normes de l'électricité.

Madame la Maire propose le plan de financement suivant :

Montant hors taxes des travaux :	11 612.97 €
TVA 20%	2 322,29 €
✓ Enveloppe parlementaire	5 000,00 €
Reste à la charge de la commune	8 935.26 €

Le conseil municipal à l'unanimité, vote le plan de financement ci-dessus.

Objet n°40 : Installation de radars pédagogiques pour 2014.

Madame la Maire propose de programmer au budget l'installation de 2 radars pédagogiques sur Thiré pour 2014.

Ces radars ne peuvent être installés que le long d'une route départementale et en agglomération.

Le SyDEV participe à hauteur de 30% du montant total de la fourniture et de la pose. Il se chargera de l'installation.

Le Département de la Vendée participe à 40% du montant hors taxes de la fourniture de l'équipement plafonné à 2200 € par panneau dans la limite de 2 panneaux par agglomération.

Le coût à charge de la commune pour la pose d'un radar solaire varie de 969.87 € à 1 886.80 €.

Madame la maire propose d'installer un radar rue du Stade et éventuellement un radar route de Sainte-Hermine en 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- vote l'achat et l'installation de deux radars pédagogiques solaires.
- Choisit d'installer des radars solaires au prix de 1 309.13 €pièce (part communale)
- Un radar sera installé dès 2014 rue du stade, l'autre sera installé si nécessaire route de Sainte-Hermine (programme 2015).

Objet 41 : Convention SyDEV 2014.ECL.0147 relative au remplacement des lampes à vapeur de mercure - Programme 2014.

La présente convention est relative à des travaux de remplacement de lampes à vapeur de mercure et/ou de remplacement des luminaires type boule.

Le programme est inscrit au budget d'investissement 2014.

La part communale du remplacement des treize lampes restantes s'élève à 3 261 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention entre le SyDEV et la Commune pour les travaux ci-dessus énoncé, le budget nécessaire à l'opération faisant déjà parti du budget 2014.

Objet 42 : Effacement des réseaux rue de la Bergerie et route de Sainte-Hermine.

ERDF va réaliser en 2015 l'enfouissement de la ligne haute tension au départ de Brillouet.

L'enfouissement sera pour partie rue de la frasanterie.

Le SyDEV propose à la commune de profiter de ces travaux pour réaliser l'effacement des réseaux rue de la Bergerie et route de Sainte Hermine.

L'estimation réalisée par les services du SyDEV porte la participation communale pour cette opération à 27 670 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame la maire

- à inscrire sur les orientations budgétaires 2015, la dépense d'investissement concernant cet effacement des réseaux,
- à commander l'étude définitive du SyDEV et la convention afférente.

Objet 43 : Nomination des régisseurs camping

Il faut revoir la régie du camping municipal, et notamment ses régisseurs.

Le régisseur a pour fonction de facturer, encaisser et déposer en perception les recettes du camping.

Il est précisé que la fonction de régisseur (titulaire ou suppléant) ne peut être exercée par un élu ayant qualité d'ordonnateur au sein de la collectivité, ce qui est le cas de Madame la maire, du premier et deuxième adjoint.

Par délibération antérieure (2013) :

- ✓ Régisseur titulaire : Madame POUPONNEAU Béryl
- ✓ Régisseurs suppléants : Madame DENFERD Catherine et Monsieur PELLETIER Armel.

Il faut donc revoir l'attribution des suppléants.

Le conseil municipal à l'unanimité nomme en qualité de régisseurs suppléants, après avis du receveur municipal :

- ✓ Madame HUG GRATON Patricia
- ✓ Madame BONNEAU Christelle

Objet n°8 : Vote des indemnités du maire et des adjoints Annule et remplace :

Il existe une erreur de rédaction de cette délibération.

Il faut lire :

« L'indemnité de Madame le maire est votée à taux plein soit 31% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 »

Au lieu de « L'indemnité de Madame le maire est votée à 100% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015 »

Idem pour les indemnités des adjoints, il faut lire :

Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée
1 ^{er} adjoint au maire	Loïc CHARRIER	Indemnité à taux plein soit 8.25% de l'indice 1015
2 ^{ème} adjoint au maire	Nadège BARBESANT	Indemnité à 50% de 8.25% de l'indice 1015
3 ^{ème} adjoint au maire	Patricia HUG GRATON	Indemnité de 50% de 8.25% de l'indice 1015

En lieu et place du tableau voté le 10 avril 2014

Fonction	Prénom Nom	Indemnité allouée
1 ^{er} adjoint au maire	Loïc CHARRIER	Indemnité de 100% de l'indice 1015
2 ^{ème} adjoint au maire	Nadège BARBESANT	Indemnité de 50% de l'indice 1015
3 ^{ème} adjoint au maire	Patricia HUG GRATON	Indemnité de 50% de l'indice 1015

Le conseil municipal, à l'unanimité valide le rectificatif de la délibération n° 8 tel qu'énoncé ci-dessus.

Questions Diverses :

Question de Monsieur COLIN sur la pose des radars pédagogiques : les radars pédagogiques vont être installés sur des rues déjà pourvues de chicanes et/ou de ralentisseurs, n'est-ce pas redondant ? D'autres rues auraient besoin de voir la circulation ralentie, notamment face à l'école, ne serait-il pas plus judicieux d'en installer un sur cette voie ?

Madame la maire précise que les radars subventionnés conjointement par le SyDEV et le Conseil Général de la Vendée ne peuvent être installés qu'en agglomération et le long d'une route départementale.

Les chicanes et ralentisseurs, rue du Stade, font ralentir les véhicules. Néanmoins, la vitesse persiste notamment au niveau de l'entrée du stade. De plus, un passage piéton va être matérialisé au niveau du stade de football, le radar permettra de sécuriser la traversée de la rue.

Concernant la rue de la mairie, un aménagement du carrefour rue de la Mairie / rue de Beauregard / rue du Braud va prochainement être proposé afin de ralentir la circulation aux abords de l'école.

Question de Monsieur CERISIÉ sur la pose des radars pédagogiques : Ne peut-on pas faire ralentir la circulation sur la route de La Caillère qui elle est départementale, soit par la pose d'un radar, soit par l'implantation de bac à fleurs en lieu et place de chicanes ?

La route de la Caillère Saint-Hilaire est bien départementale, l'agglomération de Thiré s'arrête au pont. La commune de Thiré ne peut commander d'aménagements de voirie sur le territoire de Saint-Juire Champgillon.

Question de Monsieur FAIVRE sur le projet éolien : Le projet est-il toujours en cours et quelle est la position de la nouvelle municipalité ? Madame la maire précise que selon la société en charge de l'étude, le dossier est retardé par les services de l'armée (passage d'un couloir aérien militaire). Madame la maire a pris contact avec Monsieur le maire de Saint-Etienne de Brillouet dont le projet éolien avance plus rapidement bien que concerné par le même couloir aérien. Madame la maire annonce qu'en tout état de cause le projet n'est pas abandonné, et selon l'avancée des travaux, un débat aura lieu dans un premier temps au sein du conseil municipal, avec au final une réunion publique.

Question de Madame RIVASSEAU : Peut-on procéder au fauchage des bas-côtés de la route de Sainte-Etienne de Brillouet ? Monsieur CHARRIER répond que l'entreprise est commandée pour cette route et le chemin de Luçon. Madame la maire précise que la DDTM a fauché les banquettes de la salle et de la fosse aux chevaux.

Mairie de Thiré 32 rue de la mairie 85210 Thiré

Tél/fax 02 51 27 65 65

e-mail : commune.de.thire@wanadoo.fr Site <http://communethire.fr/>

Vente du locatif 30 rue de la mairie : Les locataires sont informés que la commune souhaite vendre le logement. Une estimation est faite par les services du Domaine d'une part, et d'autre part Maître VEILLON, notaire à Sainte-Hermine a également évalué le logement. Une décision devra être prise sur le montant de la vente lors du prochain conseil municipal. S'ils le souhaitent, les locataires actuels sont prioritaires pour l'acquérir.

Formation des élus : Madame la maire remet à l'ensemble des élus, la plaquette des formations encore disponibles auprès de la Maison des Communes et leur demande de s'inscrire au plutôt.

Enrobé à froid : Monsieur CHARRIER remercie les élus et bénévoles qui ont participé au bouchage des trous vendredi 27 juin. Cette opération a concerné essentiellement les rues et routes empruntées pas la course cycliste du 6 juillet prochaine. Une deuxième session sera proposée pour boucher les trous des autres rues du bourg.